



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

N°DEL 2022_08_104_5

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2022

Objet : FINANCES

Décision modificative N°2 : Budget annexe assainissement

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Mathieu TAROT
Adama LACLAVERIE
Michaël REBOTIER
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 21/10/2022
Et publication ou notification
Du 24/10/2022
Le Maire,



Monsieur Yves Nonjarret, Adjoint aux finances expose à l'assemblée, la décision modificative N°2 du budget annexe Assainissement, nécessaire pour procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	nature	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						0,00	0,00
020	020	D	I	R	DEPENSES IMPREVUES	-40 000,00	
21	2183	D	I	R	Matériel de bureau et mat. informatique	-25 000,00	
21	2157	D	I	R	Agenc.amén.mat. et out. industr.	-17 000,00	
21	2154	D	I	R	Matériel industriel	-6 300,00	
23	2315	D	I	R	Installations, matériel, outill. Techn.	88 300,00	
SECTION D INVESTISSEMENT						0,00	0,00
BALANCE GENERALE						0,00	0,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération N° 2022_03_037_20 du 24 mars 2022 portant approbation du budget primitif de l'assainissement ;

Vu la délibération N° 2022_05_065_1 du 2 juin 2022, portant décision modificative n° 1 du budget Assainissement

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget Assainissement telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

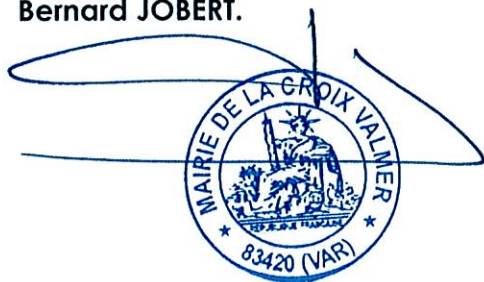
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

24 OCT. 2022

Le Maire

Conseil Municipal du 20 octobre 2022
N° DEL 2022_08_104_5

